

Visite des anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires



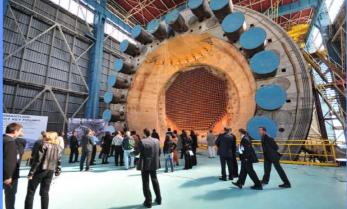
La France a organisé une visite de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires de Pierrelatte et Marcoule le 16 septembre 2008 pour des représentants de plus d'une quarantaine de pays membres de la Conférence du désarmement, et le 16 mars 2009 pour des experts non gouvernementaux.

Cette visite concrétise un engagement pris par le Président de la République dans son discours prononcé à Cherbourg le 21 mars 2008 sur la politique de défense, la dissuasion nucléaire et le désarmement. Dans ce discours, le Président de la République a formulé des propositions novatrices en matière de désarmement. Il a également marqué sa volonté de transparence en décidant notamment d'inviter des experts internationaux à venir constater le démantèlement des anciennes installations de Pierrelatte et de Marcoule, dédiées à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

La France, premier Etat doté à ouvrir les portes de ses anciennes installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Les participants ont eu accès à l'ancienne usine d'enrichissement de l'uranium de Pierrelatte et ont visité, sur le site de Marcoule, l'un des trois réacteurs plutonigènes ainsi que l'usine de retraitement militaire. Ils ont ainsi pu constater le caractère concret et effectif de la décision prise par la France en 1996 de cesser toute production de matières fissiles pour ses armes nucléaires et de démanteler ses installations de Pierrelatte et Marcoule dédiées à cette production.





Pierrelatte (usine d'enrichissement)

Marcoule (réacteur G2)

Ce geste de transparence sans précédent marque également la volonté de la France de continuer à contribuer activement et de façon concrète au désarmement, non seulement à titre national mais aussi au niveau international. En effet, sous l'impulsion de la présidence française de l'Union européenne, l'Europe a été capable, pour la première fois, de formuler des initiatives ambitieuses en matière de désarmement. Dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'Europe a ainsi présenté, sur la base des propositions formulées à Cherbourg, un plan d'action en matière de désarmement qui a été endossé par les 27 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE en décembre 2008.

Dans son plan d'action en faveur du désarmement adopté dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'Union européenne demande notamment l'ouverture sans délai et sans pré-conditions de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières. L'UE a aussi appelé tous les Etats concernés à démanteler leurs capacités dédiées à la production de ces matières.

La France espère désormais que la communauté internationale rejoindra l'Union européenne pour soutenir et réaliser ce plan d'action concret et réaliste, fondé sur la confiance, la transparence et la réciprocité. Un engagement de tous les Etats est en effet nécessaire pour progresser dans la voie du désarmement.